



CONFÉRENCE DES MINISTRES
DES MINES ET DE L'ÉNERGIE



MINES AND ENERGY
MINISTERS CONFERENCE

Conférence annuelle des ministres Fédéral, Provinciaux et Territoriaux des Mines

Québec

10 septembre 2001

Des partenaires engagés dans la croissance des industries de l'exploration et de l'exploitation minière ainsi que le développement économique des régions au Canada

Forts d'un dialogue ouvert et fructueux avec les représentants des industries de l'exploration et de l'exploitation minière, les ministres des Mines ont résolu d'œuvrer conjointement à l'amélioration du climat d'affaires prévalant dans l'industrie minière au Canada.

Dans le contexte de la compétence exclusive des provinces sur la gestion et la mise en valeur des ressources naturelles et le commerce des valeurs mobilières, et gardant à l'esprit les décisions prises au cours des conférences précédentes, les ministres ont réitéré leur engagement d'agir dans leur champ de compétence respectifs en vue de soutenir la croissance de l'industrie minière et de favoriser le développement durable de toutes les régions ressources au Canada.

Les ministres ont convenu que la mondialisation des marchés et l'intégration des économies renforcent la nécessité pour les gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral d'agir en étroite collaboration en vue de s'assurer que les mesures adéquates seront prises par chacun des gouvernements, en partenariat avec l'industrie.

Au cours de l'année à venir, les ministres concentreront leur attention sur les axes d'intervention suivants : la situation de l'industrie et des entreprises, le financement de l'exploration minérale, la restauration des sites miniers abandonnés, le soutien au secteur de l'or, la coopération géoscientifique, le partenariat Autochtones-Industrie, le régime réglementaire et l'accès aux marchés internationaux.



La situation de l'industrie et des entreprises

C'est avec intérêt que les ministres ont pris connaissance des représentations de l'industrie à l'égard de l'évolution de la conjoncture économique.

Les ministres conviennent de l'importance que soient accordés à l'industrie minière les mêmes allègements fiscaux que ceux consentis aux autres secteurs d'activités par le gouvernement fédéral.

Les ministres provinciaux et territoriaux ont exprimé le besoin d'une réduction du taux fédéral de la fiscalité des corporations applicable à l'industrie minière, conforme à celle consentie récemment aux autres secteurs industriels. Les ministres ont précisé que cette réduction devrait être consentie sans égard aux allocations particulières qui sont accordées à l'industrie minière en rapport avec les spécificités du secteur, telles l'allocation de ressources et l'amortissement accéléré.

Le ministre des Ressources naturelles du Canada s'est engagé à informer son collègue ministre des Finances de ce besoin.

Les ministres conviennent également d'examiner, en partenariat avec leurs collègues ministres des Finances, d'autres aspects de la fiscalité applicable à l'industrie minière, dont la réduction de la taxe sur le capital et l'adaptation des crédits d'impôts à la recherche et développement de manière à inclure les procédés novateurs, en vue de favoriser l'investissement et la création d'emplois dans toutes les régions ressources.

Le financement de l'exploration minérale

Les ministres partagent les préoccupations de l'industrie à l'égard de la faiblesse chronique des investissements en exploration au Canada et sont préoccupés de l'impact de cette situation sur la survie de plusieurs communautés minières.

Les ministres reconnaissent que les mesures fiscales et budgétaires annoncées par divers gouvernements, depuis leur dernière conférence, n'ont pu infléchir la tendance décroissante observée en exploration. Les ministres demandent donc qu'un sous-groupe de travail soit constitué au sein du Groupe de travail intergouvernemental sur l'industrie minérale (GTIGIM) en vue de documenter l'efficacité du crédit d'impôt fédéral à l'investissement en exploration relié au régime des actions accréditatives ainsi que d'autres mesures, et de faire rapport lors de la prochaine Conférence.

Les Ministres envisageront également des mesures complémentaires dans leur gouvernement respectif, le cas échéant.

La restauration des sites miniers abandonnés

Les ministres conviennent de l'importance de mettre en œuvre, à court terme, un vaste programme de réhabilitation des sites miniers abandonnés.

Les ministres se réjouissent de l'intérêt et du leadership manifesté par l'industrie à cet égard, et souscrivent à l'idée que l'ampleur de la tâche à accomplir nécessitera la participation de tous les intervenants, tant privés que publics.

En conséquence, les ministres demandent que soit formé un comité aviseur multipartite, qui étudiera différentes considérations relatives au développement de partenariats et à la mise en œuvre de programmes de restauration au Canada. Bien que chaque gouvernement provincial et territorial développera sa propre stratégie en fonction de ses besoins spécifiques, le comité aviseur dressera le portrait de la situation notamment sur les options de financement qui incluent la participation financière de l'industrie et des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les contraintes légales à l'établissement de telles collaborations et la participation adéquate des communautés locales au processus de décision. Les ministres souhaitent obtenir un rapport à cet effet lors de leur prochaine Conférence.

Le soutien au secteur de l'or

Reconnaissant l'importance stratégique du secteur aurifère dans l'industrie minière au Canada, les ministres mandatent le groupe de travail mixte gouvernements-industrie sur l'or pour :

- * évaluer l'opportunité de supporter ou de participer à la poursuite de travaux de recherche et développement portant sur l'identification de nouveaux usages pour l'or,
- * élaborer une stratégie de promotion en vue de produire des items en or portant un emblème de chacun des gouvernements pouvant être remis à des dignitaires, et
- * étudier l'impact de la politique canadienne de vente des réserves d'or sur le développement économique régional au Canada, en invitant Finance Canada à participer.

De plus, le ministre des Ressources naturelles du Canada s'engage à faire part à son collègue ministre des Finances des résultats des études récentes démontrant l'impact des ventes de la part des Banques centrales et autres institutions financières internationales sur le marché de l'or.

La coopération géoscientifique

Les ministres sont unanimes pour souhaiter un accroissement des investissements gouvernementaux en matière d'acquisition de connaissances géoscientifique. Les ministres sont en effet convaincus que la connaissance de base du potentiel minéral constitue un avantage comparatif puissant pouvant attirer dans les régions ressources des investissements substantiels.

Ainsi, les ministres provinciaux et territoriaux poursuivront leurs démarches au sein de leur gouvernement respectif en vue d'obtenir les crédits requis à la mise en œuvre de leur stratégie coopérative de cartographie géoscientifique. En conformité avec les décisions antérieures à cet égard, le ministre des Ressources naturelles du Canada continuera à explorer divers options permettant d'identifier le financement de la quote-part fédérale requise en vue d'assurer la mise en œuvre de ces stratégies.

Le partenariat Autochtones industrie

Conscients que l'activité minière constitue une opportunité privilégiée d'associer les collectivités autochtones locales au développement économique régional, les ministres souscrivent à la formation de groupes de travail régionaux, adaptés aux besoins de chaque province ou territoire, en vue d'élaborer des stratégies de création de partenariat adaptées à chaque contexte particulier.

Les ministres invitent, de plus, les représentants Autochtones et de l'industrie à faire preuve de leadership en collaboration avec tous les intervenants, dans la poursuite de la création de partenariats et à faire rapport des progrès réalisés lors de la prochaine conférence.

Le régime réglementaire

À la lumière des commentaires formulés par les représentants de l'industrie, notamment au chapitre de la tarification du transport maritime, de la réglementation environnementale à l'égard des effluents liquides, du commerce des valeurs mobilières et du sel de voirie, les ministres conviennent de l'importance de contribuer au renforcement d'un climat d'affaires concurrentiel au Canada.

Ainsi les ministres demandent à leurs représentants d'examiner, dans leur gouvernement respectif, et en partenariat avec les Associations sectorielles et tous les autres intéressés, les problématiques particulières et d'élaborer les avenues d'allègements appropriés de manière à atténuer les effets négatifs appréhendés ou actuels sur les industries de l'exploration et de l'exploitation minière au Canada.

Les ministres souhaitent que des progrès rapides soient réalisés à ces égards et que l'industrie fasse part de sa perception lors de la prochaine Conférence.

L'accès aux marchés internationaux

Les ministres partagent les préoccupations exprimées par l'industrie à l'égard des conséquences négatives des barrières à l'entrée pour les métaux et minéraux sur les marchés outre-mers, tant pour l'industrie que pour la viabilité à long terme des communautés minières au Canada.

Ainsi, les ministres souscrivent à l'usage sécuritaire et contrôlé des produits minéraux, et considèrent que toute réglementation de leur utilisation doit reposer sur des connaissances scientifiques démontrées de leurs effets, de même que de ceux de leurs substituts éventuels.

Les ministres s'engagent, dans leur gouvernement respectif, à œuvrer en partenariat avec l'industrie à l'amélioration des activités de prévention, de veille et de promotion de l'usage sécuritaire des substances minérales à l'échelle mondiale.

Prochaine réunion

Les ministres acceptent l'invitation du Manitoba de tenir leur prochaine réunion à Winnipeg, du 15 au 18 septembre 2002.